

DECISION MODIFICATIVE N° 2 : RESIDENCE AUTONOMIE LE TOUQUET

DELIBERATION N° 48

Date : SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Cette Décision Modificative n°2 du budget de la Résidence Autonomie LE TOUQUET a pour objectif :

- De constater la dotation SOINS définitive de l'exercice 2025 et d'ajuster les crédits de dépense
- D'ajuster les dépenses et recettes de la partie HEBERGEMENT pour assurer la fin de gestion de l'exercice

Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes d'un total de 73 218.21 € est joint en annexe.

La Direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos le 29/11/2025
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE WATTRELOS



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 29 novembre 2025 – 9h30

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,
Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS,

Administrateurs

Absence excusée avec pouvoir : 03

Sarah NEYRINCK

Arlette ROUSSEL

Christophe RICCI

Absence excusée sans pouvoir : 01

Laura DELPLANQUE

Absence : 00

Président de séance :

Monsieur Dominique BAERT, Président